

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N° 373-2018

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

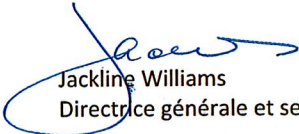
QUE le règlement n° 373-2018, *CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT* a été adopté de la façon suivante :

| | |
|----------------------|------------------|
| Avis de motion : | 28 novembre 2018 |
| Dépôt du règlement : | 28 novembre 2018 |
| Adoption : | 11 décembre 2018 |
| Entrée en vigueur : | 12 décembre 2018 |

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 12 décembre 2018.


Jacqueline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, ANSON DYKIE, DIRECTRICE GÉN. soussigné(e), de la
Municipalité de LAC DES SEPT ÎLES certifie sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le
11 DÉCEMBRE 2018, entre 8 h et 18 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e JOUR DE DÉCEMBRE 2018

